



personne unité protégée Ehpad consentement

Par **Nanoupapou32**, le **04/03/2024** à **12:50**

Bonjour, ma maman est dans un Ehpad depuis le 15 janvier 2023; elle a quelques problèmes cognitifs ; elle ne réalise pas qu'elle ne peut pas sortir seule car elle se met en danger et a tendance à sortir dehors pour prendre l'air, l'établissement étant ouvert sans entrée sécurisée ; par contre jusque là, qn la ramène gentiment vers l'intérieur ou le "jardin thérapeutique" et cela se passe bien; elle aime sa chambre et commence à se familiariser avec son "chez soi"; elle admire ses 2 jardinières de fleurs au balcon et aime à regarder par sa grande baie vitrée les allées et venues extérieures. J'ai été "convoquée" par la direction et équipe dirigeante de soins pour me dire qu'ils souhaitaient la mettre en "unité fermée". celle-ci se trouve au rez de chaussée , entourée de grands murs sans visibilité sur la vie de dehors, avec des résidents "Alzheimer" ou très perturbés, ou "amorphes"...

ai-je le droit de m'opposer à ce placement dans cette unité ?? quels sont mes recours ?

Merci de votre réponse,

cordialement,

Par **amajuris**, le **04/03/2024** à **14:07**

bonjour,

si le secteur où est logée votre mère, lui permet de sortir sans contrôle et qu'elle se met, ainsi,

en danger, il est de la responsabilité de l'établissement de santé de prendre des mesures pour éviter tous risques pour votre mère.

si les mesures proposées par cet établissement ne vous conviennent pas, la direction va sans vous dire, que dans ces conditions, ils ne peuvent pas la garder.

il vous restera à trouver un établissement qui concilie les impératifs de sécurité justifiés par l'état de votre mère et un décor agréable.

salutations